



Assemblée générale

Documents officiels

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

386^e séance plénière

Mercredi 29 novembre 2017, à 10 heures
New York

Président : M. Seck (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président : Nous nous réunissons aujourd'hui en séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 1977.

J'ai donc l'honneur et le plaisir d'accueillir S. E. M. Miroslav Lajčák, Président de l'Assemblée générale; S. E. M. Sebastiano Cardi, Président du Conseil de sécurité; S. E. M^{me} Amina J. Mohammed, Vice-Secrétaire générale et représentante du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; M. Mansour Riyad, Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies et représentant du Président palestinien Mahmoud Abbas à la présente séance; M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques; et M. Andrew Gilmour, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme et Chef du Bureau de New York du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. En outre, S. E. M. Amrith Rohan Perra, Représentant permanent de Sri Lanka et Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple

palestinien et des autres Arabes des territoires occupés nous rejoindra durant la deuxième partie de la séance.

Je souhaite également la bienvenue aux représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile, et à toutes celles et ceux qui ont accepté l'invitation du Comité à cette séance spéciale. Nous remercions tout particulièrement M. Salil Shetty, Secrétaire général d'Amnesty International, qui a bien voulu accepter l'invitation de notre comité à participer à la séance, pour livrer un message au nom des organisations de la société civile mobilisées sur la question de Palestine.

Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président du Comité.

Au moment où nous nous retrouvons, une fois encore, pour marquer notre solidarité avec le peuple palestinien nous vient en mémoire un autre anniversaire, celui du centenaire de la Déclaration Balfour. En décidant de se saisir de la question de Palestine, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, dans sa résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, a procédé au partage de la Palestine en vue de la création de deux États souverains et voisins. Or, aujourd'hui, l'un de ces États, en l'occurrence l'État de Palestine, n'a encore acquis ni indépendance ni souveraineté territoriale.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Si l'Assemblée générale continue de réaffirmer, année après année, de façon sans équivoque, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, comment ne pas regretter l'ampleur de la tâche qui reste encore à accomplir pour que le peuple palestinien, y compris les réfugiés, puisse jouir de ses droits universels? En tant que communauté internationale, il est de notre devoir de nous investir davantage pour la réalisation de ces droits, conformément à la Charte des Nations Unies, conformément au droit international et conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Nous devons également veiller à la réalisation du vœu que nous partageons tous d'un avenir où le peuple palestinien et le peuple israélien vivront dans la paix et la sécurité, sans crainte ni préjugé, pour que d'autres générations n'aient pas à subir pareille tragédie.

Néanmoins, une lueur d'espoir est apparue cette année dans le cadre des efforts visant à encourager la réconciliation entre Palestiniens. L'unité entre les dirigeants politiques palestiniens et la fin, donc, des dissensions entre Gaza et la Cisjordanie sont des pas positifs vers la prise en charge de nombreux défis, comme la situation humanitaire catastrophique de la bande de Gaza, ainsi que l'harmonisation et la consolidation des positions palestiniennes dans le cadre du processus de paix. En nous félicitant des efforts que mène l'Égypte à cet égard, nous exhortons les autorités israéliennes – conformément, d'ailleurs, à leurs engagements – à saisir cette occasion pour s'inscrire de façon constructive dans ce processus en prenant des mesures décisives susceptibles de favoriser la paix.

Il est essentiel que la réconciliation palestinienne puisse se traduire par un processus de paix axé sur les résultats, sur la base des paramètres établis de longue date, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux principes de Madrid, à l'Initiative de paix arabe, ainsi qu'à la feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient. À cet égard, nous soutenons et encourageons les efforts menés actuellement pour relancer le processus de paix sur le terrain notamment par les États-Unis, par la Fédération de Russie et par l'Égypte.

En cette Journée internationale de solidarité, prenons l'engagement, au nom du peuple palestinien mais aussi du peuple israélien, de ne pas faiblir dans notre détermination à concrétiser par tous les moyens moraux et diplomatiques à notre disposition l'objectif ultime de la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967. En tout état de cause, je voudrais réaffirmer que, pour sa part, le Comité, conformément au mandat qui

lui a été confié par l'Assemblée générale, continuera de promouvoir les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

J'ai maintenant l'honneur de passer la parole au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Miroslav Lajčák.

M. Lajčák (Président de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : Nous sommes tous ici pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je voudrais tout d'abord remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir organisé la présente séance spéciale. En vue de cette séance, j'ai cherché le sens du mot solidarité et la définition que j'ai lue indique que c'est une union qui découle de responsabilités et d'intérêts communs.

Il est indéniable que la communauté internationale a une responsabilité commune vis-à-vis du peuple palestinien, et il est indéniable qu'elle a collectivement intérêt à trouver un règlement pacifique à ce conflit de longue date. Il est clair donc que nous sommes ici pour montrer notre solidarité avec le peuple palestinien. Aujourd'hui, je voudrais soulever deux points à cet égard.

Le premier est que nous pouvons démontrer notre solidarité via l'assistance humanitaire. Nous ne pouvons pas répondre aux besoins des Palestiniens à la seule occasion de journées internationales ou de manifestations annuelles, comme celle que nous célébrons aujourd'hui. Les Palestiniens exigent notre attention 365 jours sur 365.

À l'heure où nous parlons, sur tout le territoire palestinien, la population a besoin d'une aide concrète. Je voudrais toutefois me concentrer sur la bande de Gaza, où la situation est grave. En raison du blocus en place, ses habitants sont devenus totalement dépendants de l'aide internationale. La reconstruction d'infrastructures critiques a été entravée. L'économie reste faible. De nombreuses personnes ont un besoin crucial d'aide humanitaire, des femmes et des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles. À Gaza, il y a plus de chômeurs que nulle part ailleurs au monde.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier sincèrement tous les acteurs et entités qui continuent de fournir un appui humanitaire au peuple palestinien : États Membres, organes de l'ONU et organisations régionales et non gouvernementales. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient joue un rôle vital. Je suis

préoccupé par le fait que l'Office accuse un grave déficit, de l'ordre de 77,5 millions de dollars. J'encourage à poursuivre les discussions sur les modalités de financement. Plus important encore, je voudrais remercier tous les États Membres qui contribuent, sur une base volontaire, au budget et aux activités de l'Office.

Nous savons que la question de Palestine peut donner lieu à des débats. Mais quand il s'agit de venir en aide aux Palestiniens, tous les États Membres de l'ONU ont pu parler d'une seule voix pour exprimer leur solidarité, et le consensus à l'Assemblée générale a été essentiel à cet égard. Cependant, je tiens à souligner que notre responsabilité vis-à-vis des Palestiniens va au-delà de notre appui humanitaire. Ceci m'amène à mon deuxième point, qui est que la solidarité internationale doit être mise à profit pour faciliter un règlement pacifique de la question palestinienne.

En 1947, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), qui a constitué la base juridique pour la création de l'État d'Israël, ainsi que d'un deuxième État pour le peuple palestinien. Au cours des 70 années qui ont suivi, un seul de ses deux éléments s'est concrétisé. Je crois fermement que la solution des deux États est la seule réponse à ce qu'on appelle la question de Palestine. Le soutien à cette solution est aussi une expression de solidarité avec le peuple palestinien.

Cela signifie aussi qu'il faut appuyer la création de conditions propices à un processus de paix couronné de succès. Nous voyons certaines de ces conditions commencer à prendre forme. Je parle, bien entendu, des engagements pris dernièrement dans le cadre de la réconciliation entre Palestiniens. Mais nous voulons plus, notamment une cessation immédiate de l'expansion des colonies de peuplement. Les autres conditions nécessaires sont, entre autres, la cessation et la condamnation de tous les actes de violence, notamment le terrorisme, ainsi que de l'incitation à commettre de tels actes.

Avant de terminer, je voudrais revenir sur la définition de la solidarité. Pour ce faire, je tiens à souligner que solidarité et compassion font deux. Nous exprimons habituellement de la compassion quand nous ne pouvons rien faire. Mais s'agissant de la question de Palestine, nous avons une responsabilité et un intérêt. Le peuple palestinien n'a pas besoin de notre compassion. Il mérite notre solidarité.

Nous sommes venus ici aujourd'hui pour exprimer cette solidarité. Toutefois, ceux qui en ont le plus besoin ne pourront pas nous entendre. Ils ne sont pas

assis parmi nous. Ils n'écoutent pas depuis l'extérieur de la salle. Ils sont sur le terrain – beaucoup d'entre eux vivent dans des conditions qu'il nous est difficile d'imaginer. Alors, si les paroles que nous prononçons dans cette salle sont importantes, nos actes en dehors auront plus de résonance.

Le Président : Je remercie le Président de l'Assemblée générale de son importante déclaration. Le Comité lui est reconnaissant de la manière dont l'Assemblée générale traite de la situation dans les territoires palestiniens occupés et dans l'ensemble du Moyen-Orient.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Président du Conseil de sécurité, M. Sebastiano Cardi.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir invité à prendre la parole à la présente réunion en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Conseil continue d'entendre chaque mois le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et le Département des affaires politiques lui présenter des exposés, d'organiser tous les trois mois des débats publics sur ce point à l'ordre du jour, et de recevoir des rapports du Secrétaire général que le Coordonnateur spécial lui présente tous les trois mois dans le cadre de séances d'information.

Le Conseil de sécurité reste constamment préoccupé par la situation au Moyen-Orient, du fait de l'absence d'un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien. Il reste pleinement attaché à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient sur la base de ses résolutions pertinentes. Les membres du Conseil continuent de reconnaître et de saluer l'action humanitaire vitale menée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que par l'ONU et d'autres organisations humanitaires, notamment pour répondre aux besoins cruciaux à Gaza. Le Conseil forme l'espoir que la communauté internationale, notamment les donateurs non traditionnels, continueront d'aider l'Office en cette période critique.

Enfin, le Conseil de sécurité continuera de contribuer à un règlement juste, pacifique et durable en vue de réaliser la paix et la sécurité dont Israël et les Palestiniens ont besoin et qu'ils méritent.

Le Président : Je remercie le Président du Conseil de sécurité pour son importante déclaration, qui

réaffirme l'attachement indéfectible du Conseil à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur la vision des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Je donne maintenant la parole à la Vice-Secrétaire générale.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : Je commencerai mon intervention en donnant lecture d'un message du Secrétaire général, message qu'il aurait souhaité adresser en personne.

« La question de Palestine est inextricablement liée à l'histoire de l'Organisation des Nations Unies et est l'une des questions figurant depuis le plus longtemps à son ordre du jour. Soixante-dix années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), et un État de Palestine souverain et indépendant attend encore de voir le jour aux côtés de l'État d'Israël. Je reste convaincu que la solution des deux États reconnue par cette résolution est la seule base pour une paix juste, durable et globale entre Israéliens et Palestiniens. Le règlement du conflit créerait aussi une dynamique en faveur d'une plus grande stabilité dans la région tout entière.

En août dernier, au cours de ma visite en Israël et en Palestine, les dirigeants des deux parties ont réaffirmé leur attachement à une paix négociée. Je les encourage à démontrer concrètement cet attachement et à créer les conditions d'un retour à des négociations constructives. L'évolution positive enregistrée dernièrement concernant l'unité palestinienne doit être mise à profit par tous pour mener le processus dans la bonne direction.

Je réitère ma disposition à œuvrer de concert avec toutes les parties prenantes, notamment le Quatuor pour le Moyen-Orient et les pays de la région, pour appuyer un processus politique sérieux qui fasse fond sur toutes les résolutions des Nations Unies, le droit international et les accords conclus en vue de réaliser la solution des deux États, mettre fin à un demi-siècle d'occupation et régler les questions liées au statut final. Le moment est désormais venu de mettre fin au conflit en créant un État palestinien indépendant, vivant côte à côte, en paix et en sécurité avec l'État d'Israël.»

Je vais maintenant faire mes propres observations.

Depuis 70 ans, nous nous réunissons tous les 29 novembre pour exprimer notre soutien indéfectible aux droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi qu'à la création d'un État palestinien, aux fins du règlement définitif du conflit israélo-palestinien. Nous devons poursuivre nos efforts collectifs pour atteindre cet objectif. Avant tout, nous devons nous employer à inverser la tendance négative actuelle et à donner espoir aux Palestiniens et aux Israéliens qu'il est possible de construire un avenir pacifique, qui s'inscrit dans la durée.

Il est essentiel de mettre fin aux activités de peuplement illégales menées par Israël et aux démolitions en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, pour garantir la viabilité d'un futur État palestinien et pour concrétiser les aspirations nationales et historiques légitimes des deux peuples. Il faut mettre un terme aux actes de violence et d'incitation pour renforcer la confiance.

La bande de Gaza continue de faire l'objet de bouclages paralysants et se trouve en permanence dans une situation d'urgence humanitaire, avec 2 millions de Palestiniens qui sont aux prises avec des difficultés causées par des infrastructures délabrées, une crise de l'électricité, l'absence de services de base, un chômage chronique et une économie paralysée. Face à cette réalité intolérable, des mesures humanitaires, économiques et politiques urgentes s'imposent pour venir en aide à la population palestinienne. Nous ne devons pas laisser des femmes, des enfants et des jeunes de côté.

Les progrès qui ont été réalisés tout récemment en matière de promotion de l'unité palestinienne, notamment le fait que tous les points de passage à Gaza sont à nouveau soumis au contrôle de l'Autorité palestinienne depuis le 1^{er} novembre, représentent un grand pas en avant pour ce qui est de la mise en œuvre de l'accord inter-palestinien signé au Caire le 12 octobre. Il est essentiel que toutes les parties prenantes œuvrent de concert et avec détermination pour maintenir cet élan positif. La réconciliation est une étape importante sur la voie de la réalisation de l'objectif global de la création d'un État palestinien. Le Gouvernement palestinien doit donner aux Palestiniens vivant à Gaza l'assurance cruciale que la Palestine est et doit rester une seule et même entité et permettre aux Gazaouis de préserver leur dignité humaine et de commencer à reconstruire leur vie.

La fin de l'occupation et la concrétisation d'une solution des deux États représentent la seule voie vers une paix durable entre les Israéliens et les Palestiniens. Il n'y a pas d'autre option. C'est le seul moyen de

réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien. En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, réaffirmons notre engagement à faire de la vision énoncée il y a 70 ans une réalité.

Le Président : Je remercie la Vice-Secrétaire générale d'avoir pris le temps, malgré son emploi du temps chargé, de participer à cette séance du Comité spécial. Par votre entremise, Madame, je tiens à exprimer la reconnaissance du Comité pour cet important message du Secrétaire général, ainsi que pour votre message personnel.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de donner lecture du message du Président Mahmoud Abbas de l'Autorité palestinienne à la présente séance.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

« Il y a 70 ans, jour pour jour, le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), par laquelle elle a pris la décision injuste de diviser la Palestine, sans le consentement de son peuple, contre sa volonté et au mépris flagrant de son droit à l'autodétermination. Quelques mois plus tard, Israël a arraché par la force les deux tiers du peuple palestinien de leur territoire et a détruit plus de 400 villes et villages, préparant le terrain pour son acquisition par la force de plus des trois quarts du territoire palestinien, bien au-delà de ce qui avait été décidé au titre du plan de partage. Par la suite, il y a 50 ans, en 1967, Israël a occupé ce qui restait du territoire palestinien, à savoir 22 % de la Palestine historique, qui comprend la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et la bande de Gaza.

Israël a été créé en 1948 et est devenu Membre de l'ONU peu de temps après, alors que le peuple palestinien continuait de souffrir tragiquement suite à la *nakba* et que la question palestinienne était toujours en suspens. Soixante-dix ans plus tard, le peuple palestinien attend toujours sa liberté et son indépendance ainsi que la place qui lui revient de droit au sein de la communauté des nations.

Il est essentiel – même si c'est douloureux – de réfléchir sur l'histoire et sur ces faits

incontestés à l'occasion de cet anniversaire, car la *nakba* persiste jusqu'à présent. Le peuple palestinien est toujours dépossédé et déplacé, et privé de ses droits inaliénables et de ses aspirations nationales. Pour régler ce conflit, il faut corriger cette grave injustice en garantissant le respect des droits de l'homme et du droit international. Cela est fondamental pour garantir la liberté et les droits du peuple palestinien et parvenir à une solution juste garantissant véritablement la paix, la sécurité et la coexistence pour les deux peuples.

Pendant 70 ans, notre nation s'est tournée vers la communauté internationale pour obtenir réparation et appui en faveur de sa lutte légitime pour la libération. Et pourtant, pendant 70 longues années, l'injustice s'est poursuivie avec son lot quotidien de violence, de pertes en vies humaines, de souffrances et d'épreuves, d'oppression, de colonisation, d'emprisonnement et de détention, et de punition collective. Et pourtant, même s'il est toujours privé de ses droits les plus élémentaires, y compris le droit à l'autodétermination, notre peuple persévère et demeure attaché à la paix, à l'état de droit et aux résolutions de l'ONU car c'est le seul moyen de jouir de ces droits.

Cette année, cette persévérance s'est traduite, entre autres choses, par la résistance pacifique de notre peuple à Jérusalem, qui a conduit à l'annulation des décisions prises par Israël pour renforcer son contrôle sur le Haram al-Charif, et par la grève de la faim des prisonniers palestiniens héroïques. Elle se manifeste également dans l'extraordinaire ténacité dont notre peuple fait preuve au quotidien, en dépit de cette injustice historique et des défis immenses auxquels il est confronté alors qu'il vit sous une occupation militaire étrangère, qu'un blocus lui est imposé et qu'il vit en exil.

En ce jour, chaque année, nous rendons hommage à la résilience du peuple palestinien et à la solidarité mondiale à l'égard de notre juste cause – l'un des plus grands mouvements de solidarité de l'histoire récente. Cette solidarité est enracinée dans les principes fondamentaux de la justice, de la liberté, de l'égalité des droits et de la dignité consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et l'objectif commun de la paix.

Le peuple palestinien s'est tenu aux côtés de nombreux pays et a appuyé leur lutte pour la libération et l'indépendance. Ils ont assisté à l'accession à la liberté de leur pays, alors que le colonialisme et l'apartheid prenaient fin, avec l'appui de la communauté internationale. Nous sommes honorés de voir que ces pays et leurs peuples se tiennent aux côtés du peuple palestinien aujourd'hui, à l'heure où il poursuit sa lutte pour mettre un terme à la plus longue occupation étrangère de l'histoire moderne et enfin prendre la place qui lui revient dans le concert des nations libres.

En ce jour, nous voudrions rappeler les paroles du héros Nelson Mandela sur le caractère indivisible de la liberté : « Notre liberté est incomplète sans celle des Palestiniens ». Nous n'avons jamais cessé de rechercher notre liberté par tous les moyens pacifiques possibles, qu'ils soient politiques, diplomatiques ou juridiques. Il y a 24 ans, les Accords d'Oslo étaient signés. D'autres accords intérimaires qui devaient conduire, dans un délai de cinq ans, à l'indépendance de l'État de Palestine et à un traité de paix qui résoudrait les questions relatives au statut final ont également été signés. Nous avons reconnu Israël dans les frontières de 1967. Or, à ce jour, Israël a refusé de faire de même, non seulement en refusant de reconnaître l'État de Palestine et même le droit de son peuple à l'autodétermination, mais aussi en poursuivant activement ses activités d'implantation de colonies sur le territoire de l'État de Palestine occupé, en violation flagrante des résolutions de l'ONU et du droit international, notamment du droit humanitaire et du droit pénal, et en faisant obstacle à notre indépendance.

En appliquant ces politiques et mesures illégales, qui ont toutes été systématiquement déplorées et rejetées par la communauté internationale, y compris, tout récemment, dans la résolution 2334 (2016), Israël consolide son occupation au lieu d'y mettre fin. Il détruit la solution des deux États et crée une crise existentielle pour le peuple palestinien et pour les perspectives de paix.

Face au mépris flagrant affiché par Israël à l'égard du droit, des résolutions de l'ONU et du consensus mondial de longue date concernant les paramètres d'une solution juste sur la base

de deux États dans les frontières de 1967, des mesures décisives s'imposent de toute urgence. Tous les membres de la communauté internationale doivent se demander s'ils ont fait tout leur possible pour mettre fin à la spoliation des Palestiniens et à l'occupation israélienne et instaurer la paix pour tous les peuples de la région. Nous pensons qu'il reste beaucoup à faire à cet égard.

Les violations israéliennes ne peuvent pas rester sans réponse. Elles constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et représentent une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Il incombe à l'ONU d'assumer sa responsabilité à l'égard de la question de Palestine jusqu'à son règlement définitif sous tous ses aspects, et à tous les États de s'acquitter de l'obligation qui est la leur de respecter et de faire respecter le droit international en prenant des mesures concrètes et coordonnées.

Nous exhortons tous les pays ici représentés à honorer l'engagement qu'ils ont pris de ne pas reconnaître la situation illégale créée par les politiques et mesures d'Israël en Palestine occupée, y compris à Jérusalem-Est. Nous leur demandons instamment de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de cette situation et de faire la distinction entre le territoire de la Puissance occupante et le territoire occupé, en vue de faire respecter le principe de responsabilité et de mettre un terme à cette situation injuste.

Ce n'est qu'en mettant fin à l'impunité d'Israël que nous pourrions ouvrir la voie à la paix. Dans ce contexte, une action tant individuelle que collective est essentielle pour prévenir de nouvelles violations, rendre justice aux générations de victimes palestiniennes et préserver les générations futures de l'oppression, de l'assujettissement et de l'exil forcé. Il est fondamental qu'elles puissent réaliser la promesse de leur propre existence et de leur autodétermination. Ce n'est que par une telle action que nous pourrions ouvrir un nouveau chapitre dans lequel une paix israélo-palestinienne authentique et durable est possible.

La paix est la plus noble des fins, et nous continuerons à nous efforcer d'y parvenir. De concert avec les États arabes et les États membres l'Organisation de la coopération islamique, nous avons adopté l'Initiative de paix arabe, qui stipule qu'une fois qu'Israël aura mis fin à l'occupation

et se sera retiré des territoires palestiniens et des autres territoires arabes qu'il a occupés en 1967, tous les États de la région le reconnaîtront et normaliseront leurs relations avec lui.

Qui plus est, nous avons honoré nos engagements au titre de la feuille de route pour la paix au Moyen-Orient, établie par le Quatuor et approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1515 (2003). Or, Israël a continué de violer cette feuille de route. Nous avons appuyé toutes les autres initiatives de paix, y compris l'initiative française visant à sauver la solution des deux États et à promouvoir la paix, qui a conduit à la convocation de la Conférence de Paris. Nous avons également appuyé l'initiative du Président russe et du Président chinois ainsi que les efforts déployés par le Président des États-Unis Donald Trump dans l'espoir que ces efforts aboutiraient à un accord de paix historique fondé sur la solution des deux États sur la base des frontières d'avant-1967, avec la Palestine et Israël vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et entretenant des relations de bon voisinage.

Toutefois, les dirigeants israéliens ont délibérément sapé tous les efforts de paix. Ils ont préféré déclarer leur engagement absolu à poursuivre la colonisation de nos terres et la déshumanisation de notre peuple, au détriment de la paix. Israël cherche à rendre irréversible son occupation coloniale et militaire. Ses agressions, provocations et incitations à la violence sans fin contre le peuple palestinien se poursuivent aujourd'hui, y compris à Jérusalem et dans les lieux saints chrétiens et musulmans, sapant le statu quo historique, notamment au Haram al-Charif. Israël menace ainsi de transformer un conflit politique qui peut être résolu en une réalité d'apartheid à un État ou en une guerre de religion sans fin.

Nous sommes pleinement attachés au droit international, à la légitimité internationale et à la solution des deux États sur la base des frontières d'avant-1967. Nous sommes prêts à donner toutes les chances possibles aux efforts régionaux et internationaux, sur la base des mandats de longue date, pour parvenir à une paix juste. Toutefois, si les efforts faits pour parvenir à une telle solution échouent, le peuple palestinien ne va ni disparaître ni accepter un avenir d'assujettissement et d'oppression. Notre peuple continuera sa lutte

légitime pour réaliser ses droits inaliénables, dont celui de vivre sur un pied d'égalité dans la Palestine historique, sans discrimination. À cette occasion, nous réaffirmons que notre lutte n'a jamais été dirigée contre le judaïsme en tant que religion, car nous respectons toutes les confessions, mais plutôt contre l'occupation coloniale de notre territoire et de notre peuple et contre le déni de nos droits fondamentaux inaliénables, notamment notre droit à l'autodétermination.

Nous croyons fermement dans le droit et les institutions internationales, malgré des décennies de déception et de désillusion. C'est pourquoi l'État de Palestine continuera de participer à tous les efforts visant à promouvoir la primauté du droit international, y en renforçant ses propres institutions et en autonomisant son peuple, en particulier les femmes et les jeunes. À cet égard, la réconciliation nationale est une priorité et elle contribuera à nos efforts d'unification du territoire et du peuple palestiniens. Nous n'épargnerons aucun effort pour mettre fin à la division dans tous ses aspects et pour veiller à ce que le Gouvernement palestinien puisse assumer ses responsabilités dans la bande de Gaza et s'acquitter de ses devoirs envers son peuple. Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre vive gratitude à l'Égypte pour ses efforts de et nous demandons encore une fois à la communauté internationale de nous aider à lever le blocus israélien illégal et inhumain contre la bande de Gaza et d'offrir l'appui nécessaire afin de remédier à la grave situation humanitaire qui y règne.

À l'occasion du centenaire de l'infâme Déclaration Balfour, dont il est impossible de faire abstraction, et du soixante-dixième anniversaire de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, et à la veille du soixante-dixième anniversaire de la *nakba*, des millions de réfugiés palestiniens continuent de souffrir en exil, dans l'attente d'une solution juste à leur sort tragique, qui soit conforme à la résolution 194 (III) de l'Assemblée. Après plus de 50 ans d'occupation étrangère de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de la bande de Gaza, nous demandons une nouvelle fois la protection internationale pour notre peuple, la mise à exécution des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et l'adoption des mesures appropriées par tous les États, conformément à leurs obligations internationales, pour aider à

mettre fin à la colonisation et à l'occupation de notre territoire par Israël.

Le respect du droit international est la pierre angulaire de l'instauration de la paix, mais ni ce respect, ni l'objectif de la paix ne peut se concrétiser par les seules déclarations; les paroles et les engagements doivent être accompagnés par des actes pour appliquer le droit. En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous soulignons que la situation est urgente et nous demandons instamment qu'aucun effort ne soit épargné à cette fin. Nous restons reconnaissants à tous ceux qui défendent fermement et noblement le droit international et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et de la paix. Nous attendons le jour où nous pourrons célébrer ensemble la liberté de notre peuple dans l'État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, et où nous pourrons accueillir tous les membres de la communauté internationale dans une Jérusalem qui soit à l'image de son nom d'origine, à savoir la ville de la paix. »

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Mansour et je le prie de bien vouloir transmettre nos salutations et nos remerciements sincères au Président Mahmoud Abbas pour son message très important. Je tiens aussi à assurer le Président Abbas et, à travers lui, le peuple palestinien de la ferme détermination du Comité à poursuivre ses efforts, comme l'en a chargé l'Assemblée générale, en vue de promouvoir une solution globale, juste et durable à la question de la Palestine, et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination pour un État de Palestine indépendant, qui deviendrait Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Je donne maintenant la parole à M. Andrew Gilmour, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme et Chef du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

M. Gilmour (Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme et Chef du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) (*parle en anglais*) : Comme d'autres orateurs l'ont signalé, cette année marque le cinquantième anniversaire de l'occupation des territoires palestiniens, et pendant toute cette période, année après année, les rapports du Secrétaire général et du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ont brossé le tableau sombre d'un conflit dans lequel les violations graves

des droits ont alimenté un cycle permanent de violence, avec des victimes dans les deux camps.

Ces rapports énumèrent, avec une régularité déprimante, les violations d'Israël, en tant que Puissance occupante, de ses obligations au titre du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Ces violations ont eu un impact profond sur la vie quotidienne des Palestiniens qui vivent dans le territoire occupé. Au fil des ans, il est devenu clair que l'occupation est la source de nombreuses violations des droits de l'homme et que l'atmosphère d'impunité qui règne à l'égard de ces violations encourage davantage de violence. Les colonies de peuplement continuent de s'étendre, malgré que l'Organisation des Nations Unies les a déclarées à de nombreuses reprises illégales. La liberté de circulation est sévèrement restreinte, de nombreux Palestiniens font l'objet d'arrestations et de détentions fréquentes et les droits au développement, à l'éducation et à la santé sont réprimés.

Le blocus de Gaza, à présent dans sa dixième année, se poursuit. Étant donné la crise de l'électricité de ces derniers mois, les habitants de Gaza vivent dans des conditions insupportables, avec un accès très faible aux soins de santé et à l'eau salubre. La détérioration des infrastructures, à cause des bombardements répétés et des restrictions imposées à la reconstruction, n'a fait qu'aggraver les choses.

Au milieu de tout cela, les groupes de défense des droits de l'homme sont de plus en plus en butte aux attaques. Les défenseurs palestiniens des droits de l'homme sont susceptibles d'être arrêtés et placés en détention pour avoir pris part à des manifestations pacifiques, lesquelles restent sévèrement restreintes au titre de l'ordonnance militaire no 101. Les groupes israéliens des droits de l'homme, qui sont nombreux à avoir pris des positions de principe courageuses sur les droits de l'homme du peuple palestinien, sont eux visés par la législation, les discours politiques et des efforts répétés pour remettre en cause leur crédibilité, leur légitimité et leur patriotisme.

Dans cette ambiance, où de nombreuses personnes ont perdu espoir en l'avenir, l'Organisation des Nations Unies continue d'aider les parties à parvenir à la solution des deux États, promise depuis longtemps. En juin dernier, le Haut-Commissaire, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, a dit au Conseil des droits de l'homme :

« La conformité au droit international et la garantie de son respect ne sont pas facultatives :

elles sont la condition *sine qua non* de la paix... Les violations des droits de l'homme ... ne sont pas simplement des symptômes du conflit, mais en fait elles alimentent le cercle vicieux de la violence, qui persiste maintenant depuis un demi-siècle. Pour briser ce cercle, il faut s'attaquer aux causes profondes. Il faut notamment mettre fin à l'occupation... Le respect des droits de l'homme est la voie à suivre pour sortir de ce conflit. »

Pour conclure sur une note plus optimiste, l'accord interpalestinien de réconciliation le plus récent, obtenu grâce à la médiation du Caire, est une mesure importante pour pouvoir pallier la crise énergétique et ses conséquences dévastatrices pour Gaza. Nous espérons également qu'il pourra contribuer à faire avancer le processus, afin que les Palestiniens de la Cisjordanie et de Gaza puissent enfin connaître l'espoir de voir se terminer la terrible occupation qui, pour eux, se traduit par le déni prolongé et systématique de pratiquement tous leurs droits de l'homme.

Le Président : Je remercie M. Andrew Gilmour de son importante déclaration et du travail crucial accompli par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à l'appui des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je vais à présent suspendre la séance pendant quelques minutes pour permettre à certains de nos invités de quitter la salle. Aussi, au nom du Comité, je voudrais encore une fois remercier S. E. le Président de l'Assemblée générale, S. E. le Président du Conseil de sécurité, la Vice-Secrétaire générale et le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme de leurs contributions à cette importante réunion et de leurs messages de solidarité envers le peuple palestinien.

La séance, suspendue à 11 heures, est reprise à 11 h 10.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Amrith Rohan Perera, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

M. Perera (Sri Lanka), Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole à la présente séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, et je saisis cette occasion pour remercier M. Fodé Seck, Président du

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de m'avoir aimablement invité à prendre la parole à cette séance spéciale au nom de Sri Lanka, qui préside le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien nous rappelle qu'il est urgent de trouver une solution juste et pacifique à la question de Palestine et, plus important encore, de régler le sort du peuple palestinien et de répondre à ses besoins humanitaires.

Au début de cette année à Amman, des représentants de la société civile, des victimes et des témoins des pratiques israéliennes qui affectent les droits fondamentaux du peuple palestinien, ainsi que des responsables palestiniens et de l'ONU, ont informé le Comité spécial de la situation des droits de l'homme à l'intérieur des territoires palestiniens occupés et du Golan syrien occupé. Ces exposés et ces témoignages ont une fois de plus attiré l'attention du Comité sur la violence et les humiliations que subissent au quotidien les hommes, les femmes et les enfants palestiniens, dont tous les aspects de la vie restent touchés par cette occupation illégale. L'expansion des colonies de peuplement a une incidence directe sur l'escalade de la violence dans les territoires occupés et contribue en grande partie à l'augmentation du nombre de victimes civiles, dont des nourrissons. Ce problème a suscité l'attention particulière du Comité spécial au cours des dernières années, comme le reflètent ses rapports.

Nous devons rester profondément préoccupés par les informations faisant état de ce que des dizaines de familles palestiniennes dont des membres ont été tués se sont vu refuser le droit de faire leurs adieux de manière convenable et digne au motif de prétendues préoccupations de sécurité. Si un grand nombre des dépouilles ont apparemment été restituées, des conditions inacceptables ont été imposées à cet égard, notamment l'interdiction de procéder à des autopsies et la limitation des rites funéraires.

Selon les témoignages fournis au Comité spécial, les pratiques israéliennes englobent également des confiscations de terres approuvées par l'État, la légalisation rétroactive d'implantations sauvages, la démolition de maisons et de structures palestiniennes, les refus de permis de construire, les restrictions à la circulation et à l'accès aux moyens de subsistance, ainsi que l'impunité dont jouissent les colons qui commettent des actes

de violence. L'effet cumulé de ces mesures sur les droits fondamentaux du peuple palestinien est une source de vive préoccupation.

Au fil des ans, durant la plus grande partie du demi-siècle qui s'est écoulé depuis la création du Comité spécial, les informations reçues par le Comité ont confirmé l'existence de violations des droits de l'homme associées à l'occupation et le fait que celle-ci est inextricablement liée à ce qu'on appelle « l'entreprise de colonisation ». Une question urgente qui suscite une préoccupation particulière et qui a été portée à l'attention du Comité spécial est la diminution de l'espace démocratique accordé à la société civile, en particulier les organisations palestiniennes et israéliennes locales qui promeuvent les droits de l'homme dans les territoires occupés.

Le rapport du Comité spécial de cette année (A/72/539) couvre également la situation à Gaza, où le blocus terrestre et naval imposé par Israël est entré dans sa onzième année. L'impact de la crise énergétique sur des infrastructures de santé et d'assainissement déjà mises à rude épreuve a été un des principaux problèmes portés à l'attention du Comité. Au moment de l'établissement du rapport, des hôpitaux avaient été contraints de réduire leurs services et l'accès aux soins essentiels était limité du fait de la crise. Le rapport mentionne également la situation des droits de l'homme dans le Golan syrien occupé et l'incidence de l'expansion des colonies de peuplement.

Bien qu'il s'agisse aujourd'hui de réaffirmer notre solidarité avec le peuple palestinien, je tiens à remercier sincèrement l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) des efforts qu'il déploie depuis 1950 pour fournir des soins ainsi que des services de développement humain essentiels et une aide d'urgence à plus de 5,2 millions de réfugiés palestiniens. Les travaux de l'UNRWA doivent bénéficier d'un appui et d'un engagement continus de la part des États, au moyen de ressources adéquates et prévisibles pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat extrêmement important.

En tant que Président du Comité spécial, je demande de nouveau qu'un règlement juste et durable soit trouvé à la question de Palestine et que l'on mette fin à la souffrance du peuple palestinien. Les deux parties au conflit doivent créer l'environnement nécessaire pour faciliter la paix. Il est urgent de mettre en place des mesures de confiance mutuelle pour appuyer les efforts

visant à relancer le dialogue et les négociations de fond. Israël doit protéger les civils palestiniens dans les territoires occupés et s'abstenir de toute mesure contraire aux règles établies de la pratique et du droit internationaux.

Nous réitérons notre appui à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et aux résolutions 2443 (XXIII), de 1968, et 32/40 B, de 1977, de l'Assemblée générale, ainsi qu'à la mise en œuvre de toutes les autres résolutions de l'ONU qui portent sur les droits inaliénables du peuple palestinien à créer leur propre État et sur la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967.

Nous sommes encouragés par le fait qu'en dépit de plusieurs décennies de désillusions, le peuple palestinien conserve sa force de caractère et sa détermination à exercer ses droits légitimes et parvient à surmonter les problèmes considérables auxquels il est confronté. Nous espérons que le peuple palestinien travaillera de concert à préserver son unité nationale, car ceci constitue un impératif en vue de créer un État palestinien pleinement souverain et indépendant.

Je conclus en disant que la résilience et l'endurance du peuple palestinien doivent nous inspirer. Elles doivent également nous donner de l'énergie et nous pousser à agir maintenant. Ce n'est pas une lutte que le peuple palestinien peut mener seul. C'est une lutte à laquelle nous devons tous participer en tant que communauté mondiale.

Le Président : Je remercie M. Perera de son importante déclaration. Nous remercions également le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés de sa contribution continue à cette séance, et sommes reconnaissants à Sri Lanka pour sa participation en tant qu'observateur actif aux activités du Comité pour l'exercice inaliénable du peuple palestinien.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Maged Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU.

M. Abdelaziz (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vais donner lecture du message de M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« En solidarité avec le peuple palestinien, son combat légitime et sa juste cause, les pays du

monde et les peuples épris de paix, de justice et de liberté célèbrent chaque année la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien pour réaffirmer leur appui aux droits inaliénables du peuple palestinien et dénoncer les injustices que lui fait subir l'occupation israélienne. Cette journée est célébrée conformément à la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale de 1977, dans laquelle l'Assemblée demande d'organiser chaque année, le 29 novembre, une Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien pour que celui-ci puisse reconquérir ses droits légitimes, en particulier son droit à l'autodétermination et à créer un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le mois de novembre revêt une importance particulière pour le peuple palestinien, car il rappelle l'ampleur de l'injustice, des tragédies et des souffrances qu'il subit depuis des décennies. En effet, le 2 novembre 1917 a été signée la Déclaration Balfour, une déclaration maléfique qui visait à créer une patrie nationale pour les Juifs sur les territoires palestiniens historiques. Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II) pour scinder la Palestine en deux États : un État arabe et un État juif. Un État israélien a été créé, mais un État palestinien arabe n'a toujours pas été établi. Sans lui, il ne saurait y avoir ni justice, ni paix conforme à la solution des deux États, laquelle bénéficie d'un consensus aussi bien arabe qu'international.

Le 29 novembre 2012, toujours, l'Assemblée générale a décidé d'admettre la Palestine en tant qu'État non membre observateur, avec l'approbation de 138 États. La résolution 67/19 de l'Assemblée générale a été une étape importante et nécessaire sur la voie de l'acceptation de la Palestine en tant que Membre à part entière. La position de la Palestine n'a cessé de se renforcer au niveau international et le droit des Palestiniens à disposer d'un État indépendant est toujours plus reconnu sur la scène internationale, ce qui s'est traduit récemment par l'adhésion de l'État de Palestine à INTERPOL, par 75 voix pour. Cela reflète la confiance de la communauté internationale et son appui aux droits palestiniens. Dans ce contexte, la Ligue des États arabes continuera d'appuyer toutes les initiatives diplomatiques et juridiques palestiniennes, ainsi qu'une action arabe conjointe et coordonnée sur la scène

internationale pour consolider le statut légal de la Palestine et renforcer la reconnaissance dont elle bénéficie, en particulier s'agissant de sa quête pour devenir Membre à part entière de l'ONU.

Début octobre, il s'est produit un événement important qui suscite l'espoir : la réconciliation des Palestiniens, sous les auspices de la République arabe d'Égypte. La fin des divergences et cette réconciliation tant attendue empêcheront le Gouvernement israélien d'éluder le processus de paix et exposeront au grand jour la manière absurde dont il se justifie en arguant de l'absence d'un partenaire palestinien pour la paix. Il faut espérer que le chemin de la réconciliation se poursuivra et que les questions en suspens seront bientôt réglées, ce qui renforcera la position palestinienne.

Après 50 années d'occupation, Israël continue de mener des politiques qui compromettent la solution des deux États et les chances d'instaurer la paix. Il poursuit ses activités d'implantation et continue de confisquer toujours plus de territoires palestiniens, en dépit des condamnations internationales constantes et répétées. Il s'agit là d'une violation flagrante du droit international et des résolutions internationales pertinentes, notamment de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, du 23 décembre 2016, qui souligne que toutes les colonies israéliennes sont illégales et illégitimes en vertu du droit international. Les violations israéliennes se poursuivent dans tous les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, de même que les attaques contre les lieux saints musulmans et chrétiens, en particulier contre la mosquée Al-Aqsa, et le siège injuste et illégal de la bande de Gaza, qui dure depuis plus de 10 ans, sans oublier les exécutions sur le terrain, les postes de contrôle et les violations des droits des détenus et prisonniers palestiniens dans les prisons d'occupation israéliennes.

Israël affiche de longue date son mépris de l'ONU, de ses résolutions et de ses organes. Toutefois, malgré cette réputation honteuse, Israël fait campagne pour obtenir un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2019-2020, alors même que le Conseil de sécurité a pour mission de maintenir la paix et la sécurité internationales. Si Israël y parvenait, s'il réussissait à normaliser son statut sur la scène

internationale, cela reviendrait à récompenser l'occupation et à encourager l'État hébreu à maintenir les mêmes politiques, qui compromettent la solution des deux États. Les États du monde épris de paix doivent serrer les rangs pour s'opposer à cette candidature. La Ligue des États arabes rejette catégoriquement la candidature d'Israël et appelle tous les autres États à la rejeter eux aussi.

L'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix n'augure rien de bon ni pour le Moyen-Orient, ni pour le monde. C'est pourquoi un processus de négociations sérieux doit être lancé, par le biais d'un mécanisme clair et d'un calendrier bien défini pour mettre fin à l'occupation israélienne et créer un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous espérons que l'Administration des États-Unis et les autres parties parviendront à réaliser cet objectif, en coopération avec tous les partenaires internationaux, pour mettre fin à ce conflit de longue date. Par ailleurs, nous avons toujours l'espoir que le Quatuor jouera un rôle constructif et qu'il poursuivra ses efforts visant à instaurer la paix recherchée. La Ligue des États arabes est prête à se coordonner avec le Quatuor pour veiller à ce que la paix soit instaurée. L'élargissement du Quatuor pour inclure la Ligue des États arabes permettrait assurément d'atteindre cet objectif.

Pour terminer, en cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous exprimons notre respect et notre admiration au peuple palestinien héroïque, pour sa ténacité légendaire en dépit de l'injustice, des souffrances et des tortures qu'il subit et des sacrifices qu'il ne cesse de consentir. Il est temps que la force du droit prévale sur le droit de la force et que le peuple palestinien jouisse de sa liberté, de son indépendance, de ses droits et de sa patrie. »

Le Président : Je remercie S. E. M. Maged Abdelaziz de sa déclaration et le prie de transmettre à S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, les sincères remerciements du Comité pour cet important message et son ferme soutien à nos activités.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Shaher Awawdeh, Observateur permanent adjoint de l'Organisation de la coopération islamique auprès de l'ONU qui va lire un message de S. E. M. Yousef

Ahmad Al Othaimen, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique.

M. Awawdeh (Organisation de la coopération islamique) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de donner lecture du message de M. Yousef Ahmad Al Othaimen, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

« C'est un honneur pour l'Organisation de la coopération islamique que de prendre la parole à cette importante séance qui marque la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. En cette occasion, je suis heureux d'exprimer la profonde gratitude de l'OCI à l'Organisation des Nations Unies et à ses divers organes et comités pour leurs inlassables efforts visant à promouvoir la solidarité internationale avec le peuple palestinien et à appuyer ses droits nationaux légitimes.

Nous nous réunissons pour célébrer cette occasion, qui coïncide cette année avec le premier centenaire de la funeste Déclaration Balfour, laquelle marque le début de l'injustice historique dont les ramifications continuent d'être ressenties par le peuple palestinien qui, depuis des décennies, subit occupation, oppression, expulsions et nettoyage ethnique. Par ailleurs, alors que nous célébrons cette Journée, cela fait 70 ans que l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), sur le plan de partition de la Palestine. Toutefois, l'État de Palestine n'a pas encore accédé à l'indépendance, et le peuple palestinien ne peut toujours pas exercer ses droits nationaux légitimes.

En cette occasion, l'OCI réaffirme que la communauté internationale a la responsabilité historique, juridique, politique et morale de trouver un règlement juste à la question palestinienne dans tous ses aspects, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Cette responsabilité implique, entre autres, le besoin de mettre fin à l'occupation israélienne, de reconnaître pleinement l'État de Palestine, de rendre justice au peuple palestinien, de lui permettre d'exercer son droit à l'autodétermination et de créer un État indépendant sur le territoire palestinien occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que de trouver une solution à la question des réfugiés, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Nous affirmons que Jérusalem-Est fait partie intégrante du territoire palestinien occupé en 1967 et est la capitale de l'État de Palestine, et nous soulignons également le statut religieux d'Al-Qods ainsi que le lien éternel que les musulmans du monde entier ont avec la mosquée sacrée d'Al-Asqa et les lieux saints musulmans de la Ville. Nous demandons aussi de nouveau à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes et effectives qui mettront fin aux violations et aux pratiques illégales israéliennes visant à changer le statut géographique et démographique de Jérusalem et alentour. Ces mesures sont nulles et non avenues au regard du droit international et risquent de transformer le conflit politique en un conflit religieux dont personne ne peut prédire les conséquences.

L'OCI suit avec une vive préoccupation la poursuite de la politique de construction et d'extension des colonies israéliennes sur le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Nous n'avons de cesse, dans diverses enceintes internationales, de mettre en garde contre l'échec de la communauté internationale à demander des comptes à Israël, Puissance occupante, pour son non-respect des principes du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Ceci risque de saper les efforts internationaux visant à trouver un règlement juste et global basé sur la vision de la solution des deux États. À cet égard, nous demandons que les condamnations verbales de la politique israélienne de d'implantation de colonies de peuplement se traduisent en mesures concrètes et effectives pour mettre en œuvre les résolutions internationales, en particulier la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, en signe d'appui aux efforts de recherche de la paix.

Nous nous félicitons de l'évolution positive liée à la réconciliation nationale palestinienne, notamment la reprise en main de ses responsabilités dans la bande de Gaza par le Gouvernement d'unité nationale palestinien, et nous demandons à la communauté internationale de continuer d'appuyer la réconciliation palestinienne. Dans le même temps, nous affirmons notre position selon laquelle le maintien du blocus illégal imposé à la bande de Gaza équivaut à un châtement collectif et à une violation flagrante du droit international

humanitaire, avec de graves conséquences pour le peuple palestinien. Il doit être levé.

L'OCI réaffirme aussi son attachement au message des prisonniers palestiniens détenus dans les centres de détention israéliens, et appuie leur résilience. Nous demandons qu'une action efficace soit menée pour défendre leurs droits, internationaliser leur cause et contraindre Israël, Puissance occupante, à respecter les dispositions du droit international humanitaire et les instruments relatifs aux droits de l'homme pertinents.

L'OCI réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien et se déclare déterminée à appuyer les efforts internationaux visant à parvenir à une paix juste et globale, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe. Elle appelle aussi la communauté internationale à assumer la responsabilité qui est la sienne de fournir une protection internationale au peuple palestinien et à mettre en place des mécanismes pour la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. La communauté internationale doit lancer un processus politique avec un parrainage multilatéral international, dans les délais prescrits, en tant que contribution réelle à la consolidation et à la mise en œuvre de la vision des deux États, à laquelle nous réaffirmons notre attachement.»

Le Président : Je remercie M. Shaher Awawdeh de l'importante déclaration qu'il vient de prononcer au nom de l'Organisation de la coopération islamique, partenaire très actif du Comité.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Louise Sharen Bailey, Chargée d'affaires à la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va donner lecture d'un message du Président de la Commission de l'Union africain, S. E. M. Moussa Kafi Mahamat, e.

M^{me} Bailey (Union africaine) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis ici, comme nous le faisons depuis 40 ans, pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en appui à la juste lutte qu'il mène pour exercer son droit légitime de créer un État de Palestine indépendant, coexistant pacifiquement dans les frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Au nom de la Commission de l'Union africaine, je tiens à féliciter le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir organisé la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien - occasion exceptionnelle d'appeler d'avantage l'attention sur la question palestinienne non résolue et de réaffirmer notre solidarité avec le peuple palestinien. Je tiens aussi à rendre hommage à S. E. l'Ambassadeur Fodé Seck, Représentant permanent du Sénégal, pour le brio avec lequel il dirige le Comité.

Je transmets au Comité les chaleureuses salutations de S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, ainsi que l'expression de sa solidarité et de son appui.

L'organisation continentale a toujours défendu la cause palestinienne, en l'inscrivant au rang des priorités à l'ordre du jour de toutes ses réunions au sommet et en adoptant des décisions, des résolutions et des déclarations pertinentes, qui attestent clairement de la solidarité de l'Union africaine avec la cause du peuple palestinien et de son appui à cette cause. L'Union africaine accueille avec satisfaction l'accord de réconciliation conclu en janvier, à Moscou, entre les organisations palestiniennes en vue de la formation d'un Gouvernement d'unité nationale, et notamment la signature, le 12 octobre, de l'accord interpalestinien.

L'Union africaine se déclare vivement préoccupée par la situation des réfugiés palestiniens. Selon des rapports récents, l'occupation de la Palestine par Israël continue d'affecter négativement tous les aspects de la vie quotidienne des jeunes et des résidents des camps, notamment la sécurité, libre circulation, les moyens de subsistance et l'emploi. Ces deux dernières années, en particulier, les réfugiés palestiniens ont continué d'être confrontés à de graves problèmes de protection, du fait de la poursuite de l'occupation, du conflit armé et des déplacements, ce qui les a fait plonger plus profondément dans la pauvreté et le désespoir.

Il va de soi que les conditions sur le terrain demeurent précaires et que la situation qui règne à Jérusalem et en Cisjordanie continue d'être une source de préoccupation. Nous réitérons la condamnation, par l'Union africaine, de la création de colonies de peuplement illégales en Cisjordanie, à Jérusalem et dans les hauteurs du Golan syrien occupé, de la poursuite de l'occupation du territoire palestinien, ainsi que de la campagne de judaïsation visant à changer le caractère islamique et chrétien de la Ville sainte et à réduire autant que faire se peut la population palestinienne, via la

confiscation de ses terres et la destruction de ses maisons. Nous faisons également écho à l'appel lancé par l'Union africaine en faveur de la levée immédiate du blocus terrestre et maritime imposé par Israël à la bande de Gaza et de toutes les autres restrictions.

Malheureusement, alors que nous sommes rassemblés ici aujourd'hui, la voie qui mène vers une paix durable n'est pas du tout évidente. Le processus de paix ne tient plus qu'à un fil et le processus de rapprochement semble être sur le point de s'effondrer. Cette absence de progrès conjuguée à la résurgence de tensions exige une attention collective soutenue. La communauté internationale doit continuer d'apporter son appui aux parties pour qu'elles puissent surmonter leurs divergences et reprendre les pourparlers de paix sur la base de la solution des deux États. L'ONU et le Quatuor pour la paix au Moyen-Orient ont un rôle essentiel à jouer à cet égard.

Alors que nous célébrerons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous appelons la communauté internationale et toutes les parties prenantes à renforcer leur appui et leur assistance au peuple palestinien en vue de la réalisation de ses droits inaliénables et de la création d'un État palestinien viable, notamment grâce à l'instauration d'une paix durable dans la région. L'Union africaine reste déterminée à continuer d'appuyer la juste cause du peuple palestinien.

Le Président : Je remercie M^{me} Sharene Bailey d'avoir transmis le message très important du Président de la Commission de l'Union africaine, qui est un partenaire précieux du Comité.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Henry Suárez Moreno, Représentant permanent adjoint de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va donner lecture d'un message de S. E. M. Nicolás Maduro Moros, Président de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : D'emblée, je tiens à indiquer que je donne lecture d'une version abrégée de ma déclaration écrite.

C'est un honneur pour le Venezuela que de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés à cette séance solennelle organisée à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en particulier en ce jour, qui marque un autre triste anniversaire pour le peuple palestinien, à savoir le soixante-dixième anniversaire de la décision

de l'Assemblée générale sur le Plan de partage de la Palestine, par l'entremise de la résolution 181 (II) (voir A/PV.128).

Le Mouvement des pays non alignés appuie pleinement la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Elle constitue en effet une occasion importante de nous pencher sur les injustices persistantes et la grave situation que subit le peuple palestinien depuis des décennies dans les territoires palestiniens occupés, y compris en Cisjordanie, et notamment sur ce qui se passe dans la bande de Gaza, en raison du fait que ce peuple continue d'être privé de ses droits inaliénables par Israël, Puissance occupante. Après plus d'un demi-siècle d'occupation étrangère, qui a soumis le peuple palestinien à des violations flagrantes et systématiques de ses droits fondamentaux, en plus de souffrances indicibles, et 70 ans après la décision de l'Assemblée générale de diviser la Palestine sous mandat, qui a conduit à la *nakba* en 1948 et au conflit auquel nous continuons d'assister aujourd'hui, il est clair que le conflit palestinien est au cœur de nombreux crises et dilemmes actuels au Moyen-Orient et en constitue la cause profonde. Cette journée de solidarité est l'occasion de renouveler notre engagement commun en faveur d'une solution juste et définitive à la question de Palestine, qui devrait conduire à une paix durable au Moyen-Orient.

La question de Palestine est inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Soixante-dix années se sont écoulées depuis lors, mais le peuple palestinien continue d'être privé de ses droits inaliénables, y compris de son droit à l'autodétermination et à la liberté. Il continue de compter sur l'ONU pour qu'elle contribue concrètement à la réalisation de ses aspirations à l'indépendance et la souveraineté de l'État de Palestine. Malgré leur participation aux efforts de paix pendant des décennies et en toute bonne foi, malgré leur engagement incontestable à la solution des deux États en faveur de la paix, malgré leur respect du droit international et malgré les compromis douloureux qu'ils ont faits, les souffrances des Palestiniens se sont aggravées sur tous les plans. En outre, la situation sur le terrain s'est détériorée gravement en raison de la poursuite des politiques et pratiques illégales d'Israël. Au fil des ans, ces politiques et pratiques ont déstabilisé davantage la situation, sapant ainsi tous les efforts en faveur de la paix et de la justice.

Vu que le Conseil de sécurité continue de garder le silence et reste paralysé s'agissant de cette question,

en dépit des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies, la communauté internationale continue d'assister, horrifiée, à l'occupation militaire brutale par Israël, dans toutes ses manifestations, en violation du droit international et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Dans le cadre de cette occupation injuste, la Puissance occupante continue d'opprimer le peuple palestinien sans défense et de lui infliger des punitions collectives, et de commettre de graves violations des droits de l'homme et même des crimes de guerre, selon certaines informations. Compte tenu de cette situation illégale et injuste qui se poursuit, le Mouvement des pays non alignés demande de nouveau que des mesures soient prises pour prévenir les violations des droits de l'homme du peuple palestinien, notamment en assurant sa protection aussi longtemps que durera l'occupation.

Le Mouvement des pays non alignés condamne l'occupation militaire du territoire palestinien par Israël qui se poursuit, en violation du droit international et des résolutions de l'ONU. À cet égard, nous condamnons les activités illégales de peuplement menées par Israël par lesquelles la Puissance occupante a étendu sa colonisation des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et a déplacé par la force des civils palestiniens en violation flagrante du droit international et des dispositions de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité.

Israël doit mettre un terme à ses tentatives et à ses mesures visant à coloniser les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et à déplacer par la force des milliers de civils palestiniens en vue de modifier la composition démographique, le statut juridique et le caractère géographique de ces territoires et de faciliter l'annexion *de facto* de plus de territoires palestiniens. Par ailleurs, toutes ces mesures illégales constituent des violations des droits fondamentaux du peuple palestinien et compromettent les chances de parvenir à une paix juste et durable fondée sur la solution des deux États, dont la viabilité est quotidiennement remise en cause par la Puissance occupante.

Dans le cadre de sa solidarité avec la cause juste du peuple palestinien, la communauté internationale doit également tout mettre en œuvre pour appuyer l'indépendance et la souveraineté de l'État de Palestine sur l'ensemble du territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes, et faire en sorte que la Palestine devienne membre à part entière de l'ONU.

Pour terminer, en cette très importante journée, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son engagement sans faille en faveur d'une solution juste et globale au conflit arabo-israélien, dont la question de Palestine constitue l'élément clef; du rétablissement immédiat des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination; de la création d'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale; et d'une solution juste à la situation difficile que vivent les réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Une solution juste permettra de garantir la paix à laquelle aspirent depuis longtemps la communauté internationale et le peuple palestinien et vis-à-vis de laquelle ils se sont engagés et marquera l'avènement d'une nouvelle ère de paix et de stabilité dans la région.

Le Président : Je remercie S. E. M. Suárez Moreno de sa déclaration et le prie de bien vouloir transmettre à S. E. M. Nicolás Maduro Moros, Président de la République bolivarienne du Venezuela, les sincères remerciements du Comité pour sa très importante déclaration en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés.

(l'orateur poursuit en anglais)

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M Ahmad Tibi, Vice-Président de la Knesset.

M. Tibi (*parle en arabe*) : Nous sommes réunis ici pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui reste soumis à l'occupation alors qu'il continue de lutter pour obtenir son indépendance et mettre fin à l'une des occupations les plus longues de l'histoire. Il s'agit, d'ailleurs, de la seule occupation qui se poursuit à ce jour.

Hier, le Vice-Président des États-Unis d'Amérique est venu dans cet immeuble, à quelques mètres à peine d'ici, pour commémorer la création de l'État d'Israël. Hier à l'ONU, Ninet Tayeb a chanté la chanson « Jérusalem en or ». Les paroles disent que Jérusalem est faite d'or, de cuivre et de lumière, mais aujourd'hui, Al-Qods est faite de fer et d'acier, de balles et d'occupation, des ténèbres de l'oppression et non pas d'or ni de lumière dont tous pourraient profiter s'il y avait une paix juste, mettant fin à l'occupation des territoires palestiniens afin que la Jérusalem occupée puisse devenir une capitale d'espoir et de lumière pour un État de Palestine libre.

Une fois encore, je suis venu de la ville d'Al-Qods et du village de Taybeh, de la Galilée, d'Almuthallath et du Néguev pour faire entendre ici à l'ONU la voix de mon peuple, qui réclame une paix juste, la liberté, l'indépendance et une égalité pleine et entière au lieu de l'occupation et de la politique de discrimination raciale dont sont victimes 20 % des citoyens arabes d'Israël. Ce sont les Palestiniens de l'intérieur qui souffrent d'une citoyenneté incomplète et de discrimination dans tous les aspects de la vie – la terre, le logement, l'emploi, l'éducation, l'industrie, l'infrastructure – ainsi que de la violation de leurs mosquées et de leurs églises.

La dernière fois que je suis venu ici, j'ai parlé de Khair Hamdan, le martyr tué par la police israélienne à Cana, en Galilée. Le père de ce martyr m'a demandé de rappeler à la Commission que le policier qui avait tué son fils est toujours en liberté. L'assassin du martyr Yaqub Al-Qiyan, tué de sang-froid dans la ville d'Oum el-Hiran, est lui aussi toujours en liberté. Les maisons de cette ville du Néguev sont détruites et démolies pour construire une autre ville appelée Hiran. L'assassin d'un autre martyr de Kfar Kasim, Mohamad Taha, est lui aussi toujours en liberté. Au lieu d'essayer d'instaurer la paix, la tolérance, l'égalité et l'acceptation de l'autre, le Gouvernement israélien – et j'en viens – s'emploie aujourd'hui à promulguer une loi nationale qui réserverait aux seuls juifs le droit à l'autodétermination dans notre pays. Cette loi porterait également atteinte au statut de la langue arabe et des citoyens arabes et promouvoir une démocratie dépourvue d'égalité. Pour la première fois, elle cherche à créer un précédent dangereux en établissant des villes réservées aux juifs, sans arabes. Voilà Israël en 2017.

De concert avec les partis de gauche et les juifs progressistes, nous sommes opposés à cette loi et à d'autres loi racistes promulguées par la Knesset, alors que le racisme est devenu une tendance majeure en Israël. Nous avons entendu, tant directement que par l'intermédiaire de médiateurs, les propositions faites par les États-Unis concernant un processus de paix. Toutefois, je tiens à souligner que la solution ne saurait être viable que si elle est basée sur un État de Palestine indépendant et souverain et qu'il est mis fin à l'occupation et aux colonies de peuplement. Il ne peut y avoir de souveraineté morale ni de pays sans frontières ni de Palestine sans Jérusalem comme capitale, avec ses mosquées et ses églises, la mosquée Al-Aqsa et l'église du Saint-Sépulcre. Il semble que Netanyahu ait réussi à faire obstacle à la solution des deux États tant et si bien qu'il faudra peut-être à présent négocier une

solution à un État, incluant des garanties d'égalité des droits pour tous, juifs et arabes, et le rejet de l'occupation, ce qui ne coûterait pas grand-chose à la Puissance occupante. Hors la solution à deux États ou la solution à un État, ce sera l'apartheid, que la communauté internationale rejette.

Depuis la *nakba*, le peuple palestinien a beaucoup souffert de l'injustice, parce que les décisions de l'ONU sur le peuple palestinien n'ont jamais été appliquées. Il est grand temps de passer à la phase de mise en œuvre et de contraindre Israël à se conformer au droit international et aux résolutions internationales légitimes. Il est grand temps que l'ONU assume un rôle plus central et ait une véritable influence sur le terrain en accordant au peuple palestinien le droit à la liberté et à l'autodétermination, comme tous les autres peuples du monde, et le droit de former un État de Palestine indépendant et souverain dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, avec Jérusalem-Est pour capitale. La communauté internationale et l'Organisation internationale doivent également empêcher Israël d'adopter des lois raciales et antidémocratique et l'amener à reconnaître les citoyens arabes comme une minorité nationale afin d'établir l'État de Palestine et de permettre à tous – Palestiniens comme Israéliens – ainsi qu'à la région dans son ensemble de jouir de la paix et du développement, laissant derrière eux la guerre et ses fléaux.

Nous avons écouté la chanson « Jérusalem en or » qui prétendait que la place devant Bab Al-Amoud était vide. Or, au même moment, les Palestiniens remplissaient cette place ainsi que d'autres, tout comme nous l'avons fait récemment, lorsque les portes d'accès à la mosquée Al-Aqsa ont été fermées. Nous avons prié dans les rues de Salah El-Din et de Bab Al-Asfad. Oui, nous y avons prié. Les portes de la mosquée Al-Aqsa ont été fermées pendant 90 ans durant différentes campagnes étrangères. Ces campagnes sont terminées, mais la mosquée Al-Aqsa est toujours là. Le grand poète Tamim Al-Bargouthi a décrit Al-Qods comme la poétesse israélienne Naomi Sherer ne l'a jamais fait. À Al-Qods, nous avons prié dans la rue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ahmad Tibi, Vice-Président de la Knesset, de son importante déclaration.

(*l'orateur poursuit en français*)

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Salil Shetty, Secrétaire général d'Amnesty

international, qui fera une déclaration au nom des organisations de la société civile actives sur la question de Palestine.

M. Shetty (Amnesty International) (*parle en anglais*) : Je suis très reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de non seulement prendre la parole au nom d'Amnesty international, un mouvement international de plus de 7 millions de personnes de par le monde, mais également de me faire l'écho, humblement et dans une certaine mesure, de la voix de la rue, tant dans le monde arabe que dans le reste du monde. Je dirais aussi que je représente surtout la voix de la société civile. Personne dans cette salle n'a besoin d'être convaincu de l'urgence du présent débat.

La négligence des graves atteintes aux droits de l'homme contre le peuple palestinien figure parmi les cicatrices les plus profondes et les plus affreuses qui affligent la conscience du monde. Comme si nous avions besoin qu'on nous rappelle la situation exceptionnelle et grave à laquelle sont confrontés les Palestiniens, trois anniversaires importants ont lieu cette année. Le premier, c'est le centenaire de la Déclaration Balfour, qui est devenue le symbole de l'incapacité de la communauté internationale à garantir les droits de l'homme des Palestiniens, y compris des millions de réfugiés.

Le deuxième, c'est le cinquantième de l'occupation par Israël des territoires palestiniens et des hauteurs du Golan, dont on ne voit pas la fin. Des millions de Palestiniens se heurtent chaque jour à ses conséquences brutales dans les territoires occupés, notamment la destruction à grande échelle de leurs habitations – 50 000 depuis 1967 – et de leurs biens, et le pillage de leurs terres et de leurs ressources naturelles au profit de 600 000 colons israéliens. La politique israélienne de construction et d'expansion des colonies de peuplement sur des terres palestiniennes volées est illégale, discriminatoire et injuste. C'est un moteur clef des violations massives des droits de l'homme découlant de l'occupation. Tandis que le Comité siège aujourd'hui, des dizaines de villages palestiniens en Cisjordanie risquent d'être détruits pour laisser la place à l'expansion des colonies. Et puis, il y a les atteintes quotidiennes dont souffrent les Palestiniens : les centaines de points de contrôle et de bouclages qui restreignent les déplacements de près de 5 millions de personnes; la détention de dizaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants pendant des mois, parfois des années, sans inculpation ni procès; les passages à tabac; la torture; et les 10 200 homicides, souvent illégaux, depuis

1987; et pratiquement aucune application du principe de responsabilité.

Troisièmement, cette année est également le dixième anniversaire du début du blocus inhumain et illégal contre Gaza – une décennie de châtement collectif et de bouclage aérien, maritime et terrestre total de Gaza, qui ont dévasté l'économie et coupé les Palestiniens de leurs concitoyens et du reste du monde. Pendant cette période, trois guerres différentes ont tué des milliers de civils, y compris des enfants, et ont détruit des infrastructures civiles essentielles. La catastrophe humanitaire provoquée par l'homme à Gaza y a rendu la vie à peine tolérable. Quatre-vingt-seize pour cent de l'eau est contaminée et est impropre à la consommation. Quatre-vingt pour cent de la population dépendent de l'aide alimentaire humanitaire. Cette situation aggrave les énormes inégalités entre les Israéliens et les Palestiniens. Elle est tout simplement inacceptable.

Et bien entendu, il faut reconnaître que les Palestiniens n'ont pas été les seuls à souffrir. Depuis 1987, plus de 1 400 Israéliens ont été tués par des Palestiniens – dont des centaines de civils tués par des groupes armés.

Mais il ne suffit pas simplement de condamner 50 années de colonies de peuplement et 50 années de crimes de guerre. Nous devons nous opposer au système de deux poids, deux mesures de certaines puissances occidentales, ou de la prétendue communauté internationale, en particulier des États-Unis, qui ferment les yeux sur les crimes de guerre d'Israël. Les États-Unis ont abusé de façon réitérée et cynique de leur droit de veto en tant que membre permanent du Conseil de sécurité. En outre, les États-Unis et certains États membres de l'Union européenne ont transféré des armes et des munitions à Israël, qui peuvent très probablement être utilisées pour commettre de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Pourtant, le désespoir n'est pas une option. Amnesty International est fondé sur la conviction que lorsque les personnes se rassemblent, le changement est possible. Et nous pensons qu'il y a une manière de progresser. Nous pouvons mettre fin aux violations à grande échelle contre les Palestiniens tout en assurant le droit des Palestiniens et des Israéliens de vivre dans la dignité. Je voudrais proposer trois façons d'avancer.

Premièrement, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont pris une mesure importante avec la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité.

Son libellé ferme, qui réaffirme l'illégalité des colonies de peuplement israéliennes, était une bonne chose. Mais ce libellé ferme ne s'est pas traduit par des actes. Depuis l'adoption de cette résolution, le projet de colonisation s'est développé rapidement. Israël a mis en place des lois qui approuvent rétroactivement des saisies de terres privées palestiniennes et permettent la construction à l'avenir de milliers de nouveaux logements. L'application de la résolution 2334 (2016) est impérative pour mettre fin aux violations massives. Amnesty International exhorte les États à assurer sa mise en œuvre et à prescrire des rapports d'étape à cette fin. De manière cruciale, les États doivent distinguer entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Nous exhortons les États à prendre des mesures pour veiller à ne pas reconnaître et à ne pas aider les implantations et leur expansion.

Cela m'amène à ma deuxième observation. Des biens produits dans les colonies, d'une valeur de centaines de millions de dollars, sont exportés chaque année. Il est grand temps que les États fassent suivre les condamnations de mesures réelles. Depuis 50 ans, Israël prive les Palestiniens de l'utilisation de leurs propres ressources naturelles, à savoir des terres fertiles, l'eau, des carrières et des minéraux. Entre-temps, il a illégalement saisi ces ressources et les a détournées en faveur des industries des colonies et pour produire des biens qui sont souvent exportés.

Amnesty International engage les États à interdire l'entrée sur leurs marchés des biens produits par les implantations. Les États doivent aussi empêcher les sociétés domiciliées sur leur territoire de fonctionner dans les colonies ou de faire le commerce des produits des colonies. Notre appel est basé sur les obligations existantes des États de ne pas reconnaître et de ne pas faciliter la situation illégale créée par les implantations israéliennes. Les États sont parfaitement habilités à le faire.

Troisièmement, de nombreux défenseurs palestiniens et israéliens des droits de l'homme défendent les opprimés. Ils demandent la justice et la fin de l'occupation, mais ils souffrent de conséquences néfastes : des campagnes de diffamation contre eux, dont certaines victimes sont dans la salle aujourd'hui, et contre leurs familles, de la surveillance, et des menaces contre leur vie et leurs moyens d'existence. Les défenseurs palestiniens sont confrontés à des inculpations, des attaques judiciaires et des détentions; en Israël, les défenseurs sont qualifiés d'agents étrangers et de traîtres; et les

défenseurs étrangers se voient refuser l'entrée dans le pays. Notre solidarité avec le peuple palestinien signifie également la solidarité avec ces défenseurs des droits de l'homme. Nous pouvons perpétuer leur détresse par le silence et l'inertie, ou nous pouvons choisir de les appuyer et de demander justice.

Aujourd'hui, Amnesty International lance sa quinzième campagne mondiale d'écriture de lettres, appelée « Écrire pour les droits ». Des personnes du monde entier vont écrire des millions de messages pour ceux dont les droits sont attaqués. Parmi les personnes courageuses mises en exergue par la campagne se trouvent les Palestiniens Issa Amro et Farid al-Atrash, qui font tous deux l'objet d'accusations infondées devant un tribunal militaire israélien pour avoir organisé une manifestation contre les colonies de peuplement. Nous, Amnesty International et nos millions de membres, sommes solidaires d'Issa et de Farid, et nous exigeons qu'Israël retire les actes d'accusation contre eux et cesse de réduire au silence les personnes qui défendent leurs droits.

Enfin, nous parlons des violations massives des droits des Palestiniens depuis 50 ans. Dans un monde où la diabolisation de groupes entiers de personnes sur la base de leur identité se généralise chaque jour davantage, le moment est venu de renouveler notre détermination. Face à ces injustices, nous ne sommes pas sans défense. Soyons solidaires pour apporter des changements réels dans la vie de millions de Palestiniens qui ont enduré des décennies d'injustice, d'indignité et de discrimination.

Le Président : Je remercie M. Shetty de son importante déclaration.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier toutes les organisations de la société civile, qui se consacrent à la question de Palestine dans le monde entier, du travail qu'elles accomplissent à l'appui du peuple palestinien et par solidarité avec lui.

J'ai l'honneur d'annoncer que le Comité a reçu des messages de soutien et de solidarité de la part d'un grand nombre de chefs d'État et de Gouvernement, de ministres des affaires étrangères et d'organisations. Je voudrais lire simplement la liste des hauts responsables qui les ont envoyés, dans l'ordre dans lequel ils ont été reçus.

Nous avons reçu des messages des chefs d'État suivants : du Brunéi Darussalam, des Émirats arabes unis, du Maroc, de la Jordanie, de Bahreïn, de Sri Lanka, du Laos, de la Tunisie, de la Namibie, de l'Iran, de

l'Indonésie, de la Turquie, du Viet Nam, du Sénégal, du Mali, de l'Iraq, de la Fédération de Russie, de la Chine, de l'Afghanistan, de l'Algérie et du Brésil.

Nous avons également reçu des messages des chefs de gouvernement des pays suivants : Pakistan, Inde, Bangladesh, Thaïlande et Malaisie.

Le Comité a également reçu des messages des ministres des affaires étrangères des pays suivants : Syrie, Cuba, Argentine, Japon, Arabie saoudite et Azerbaïdjan.

D'autres messages nous sont parvenus des gouvernements des pays suivants : Équateur, Zimbabwe, Venezuela, Malte et Afrique du Sud.

Enfin, le Comité a également reçu des messages des organisations suivantes : le Mouvement des pays non alignés, la Ligue des États arabes, l'Union européenne.

Tous les messages de solidarité ainsi reçus seront publiés sur le site web consacré à la question de Palestine, <https://unispal.un.org>, site Web qui est géré par la Division des droits des Palestiniens.

Au nom du Comité, je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance aux organisations ainsi qu'aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères et aux gouvernements des pays que je viens de citer, de même qu'à tous les participants pour les efforts qu'ils déploient sans relâche depuis le début de l'occupation du territoire palestinien par Israël il y a 50 ans en vue de parvenir à un règlement juste, global et durable de la question de Palestine, et pour leur soutien constant aux activités du Comité.

Je saisis aussi l'occasion pour signaler la présence parmi nous d'une dizaine de journalistes palestiniens qui viennent de terminer leur formation, aux bons soins du Département de l'information du Secrétariat, ce qui fait qu'au total, à ce jour, 200 journalistes palestiniens auront été formés au titre du Programme de renforcement des capacités de l'État de Palestine.

Avant de lever cette séance spéciale, je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui ont aidé à l'organiser, en particulier les membres du personnel de la Division des droits des Palestiniens, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de l'information et du Bureau des services centraux d'appui, les interprètes et tous ceux qui ont œuvré en coulisse.

À 15 heures cet après-midi, l'Assemblée générale entamera son débat sur la question de Palestine. À cette occasion, je présenterai les projets de résolution A/72/L.13,

A/72/L.13/Add.1, A/72/L.14, A/72/L.14/Add.1, A/72/L.15, A/72/L.15/Add.1, A72/L.16 et A/72/L.16/Add.1 relatifs à l'ordre du jour, et notre vice-président, S. E. M. Neville Melvin Gertze, Représentant permanent de la Namibie, présentera le rapport du Comité (A/72/35). Nous encourageons vivement les délégations à assister à ce débat, et à appuyer l'adoption de ces résolutions.

Je souhaite également inviter les représentants, ce soir, à l'inauguration d'une exposition de photographie intitulée « Le peuple palestinien : ses racines éternelles et ses horizons infinis ». On y verra la contribution

positive des Palestiniens dans les domaines politique, culturel et artistique. M^{me} Mary Nazzal-Batayneh, M^{me} Nathalie Handal et M. Mohammad Sabaaneh, qui sont présents et participent à l'exposition, sont venus spécialement de Palestine à cette occasion. Le vernissage aura lieu à 18 h 30 ici même, dans la salle des pas perdus du Siège des Nations Unies, et sera suivie d'une réception. J'espère y voir tout le monde ce soir.

La séance est levée à 12 h 15.